



25 MAI 2010

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD EN LIGNE :

Action Innocence et l'UNAF incitent les parents à la vigilance

Le Parlement français a adopté le 6 avril 2010 le projet de loi ouvrant à la concurrence les paris sportifs, les paris hippiques et le poker.

Avec cette loi, le gouvernement souhaite encadrer les jeux en ligne, actuellement illégaux. Le texte crée pour cela une Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel), chargée d'attribuer des licences aux opérateurs de jeux sur Internet.

Dans ce contexte l'UNAF et Action Innocence souhaitent rappeler aux parents qu'en dépit des mesures de protection des mineurs, enjeu fondamental de la loi pour le Ministre du Budget, la vigilance parentale doit rester de mise.

En effet, l'arrivée imminente des nouveaux opérateurs légaux, qui vont communiquer massivement dans les semaines qui viennent, risque de créer un climat d'incitation pour de nombreux mineurs à pratiquer des jeux d'argent en ligne.

Le CSA a fait le choix d'une autorégulation fondée sur une interdiction en fonction du type de programme et non en fonction de la structure de l'audience, ni d'un encadrement horaire. Ce sont donc les chaînes qui devront ainsi définir elles-mêmes les programmes qu'elles estiment s'adresser aux mineurs, et dès lors ne pouvant bénéficier de publicité sur les jeux d'argent en ligne.

De nombreux programmes de télévision notamment dits familiaux sont aujourd'hui largement regardés par des mineurs, notamment par des adolescents, et pourront ainsi bénéficier de publicité pour les jeux d'argent.

Cette publicité, doublée d'une publicité en ligne massive, risque d'inciter de nombreux adolescents à aller sur les sites de jeux d'argent en ligne.

Ainsi, si les sites légaux sont interdits aux mineurs dans la loi par la mise en place d'un dispositif de vérification de l'âge, les parents devront néanmoins veiller à ce que les mineurs ne puissent pas contourner ces mesures de protection.

En outre, la publicité pour les opérateurs légaux va avoir une incidence sur l'univers des jeux d'argent en règle générale. Les adolescents déjà très attirés par ce type de sites de jeux, risquent, sous l'influence de cette médiatisation, d'être encore plus tentés par les sites illégaux. .

Les parents devront donc être particulièrement attentifs aux pratiques de leurs enfants sur Internet. En particulier, l'accès de mineurs aux opérateurs illégaux augmentera les risques de dépendance et de pertes financières par l'absence de mécanisme de modération et de non-récupération des gains éventuels. Un enjeu de taille lorsque l'on sait qu'enfants et adolescents sont de gros consommateurs de jeux.

L'Union nationale des associations familiales (UNAF) est une Institution nationale chargée de promouvoir, défendre et représenter les intérêts de l'ensemble des familles vivant sur le territoire français, quelles que soient leurs croyances ou leurs appartenances politiques. C'est à ce titre que l'UNAF promeut depuis 10 ans auprès des pouvoirs publics la maîtrise culturelle et technique par les parents et les enfants des pratiques numériques, la compréhension de leurs enjeux civiques et démocratiques, des opportunités nouvelles qu'elles offrent et des dangers qu'elles comportent.

Contact presse : Laure Mondet 01 49 95 36 05 - <mailto:lmondet@unaf.fr> - www.unaf.fr

A propos d'Action Innocence (www.actioninnocence.org) :

ACTION INNOCENCE est une ONG d'intérêt général fondée en 1999 en Suisse, en 2003 en France, dont la mission est de contribuer à préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur Internet. Créée aux débuts d'Internet, pour lutter contre la pédo pornographie, **ACTION INNOCENCE** évolue en permanence, à l'image de ce média, de ses usages et des nouveaux risques encourus par les jeunes internautes.

ACTION INNOCENCE, c'est :

- la prévention dans les établissements scolaires effectuée par des psychologues,
- des campagnes de sensibilisation dans les médias,
- la lutte contre le trafic de fichiers pédo pornographique en collaboration avec des services de police et de gendarmerie en Europe,
- une équipe opérationnelle de 10 personnes dont 4 psychologues.

Pour plus d'informations :

Véronique Fima : Directrice Action Innocence France

Téléphone : 01 44 05 05 33 - email : vff@actioninnocence.org

Relations presse : Pascale Montéville

Téléphone : 01 43 80 66 72 - email : pmonteville@orange.fr